

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2018

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 1^{er} février 2018 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M SCHMITT Yann, M REYNAUD Guillaume, Mme GAFFET Muriel, M PUYBAREAU Igor, Mme COLLOMB Valérie, Mme DELAY Marie-Anne, Mme GONOD Pascale, M SENOT Laurent, M FAYAD Ghassan

Absents : M MEGER Jean-Luc, Mme FLAVIGNY Ghislaine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M CROUZET André a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 21 décembre 2017. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

URBANISME

DIA: les Déclaration d'Intention d'Aliéner n°445 + 446 + 447 ne font pas l'objet de préemption

CIMETIERES - Tarifs des concessions dans les cimetières, De la dispersion dans le jardin du souvenir, Et des cases de columbarium (délib 2018-511)

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix des concessions tel que :

Cimetières	Concession trentenaire	Concession cinquantenaire
Concession simple	250.00 euros	500.00 euros
Concession double	350.00 euros	750.00 euros

- Dit que ces concessions sont renouvelables dans les délais en vigueur
- Décide la gratuité la dispersion dans le jardin du souvenir
- Décide que la gravure sur la plaque du jardin du souvenir sera tarifée à 150.00 euros
- Modifie les tarifs du Columbarium tel que :

Columbarium	Concession trentenaire	Concession cinquantenaire
Case deux urnes	200.00 euros	335.00 euros
Case quatre urnes	400.00 euros	670.00 euros

- Dit que cette décision est applicable immédiatement.

MARCHE PUBLIC - Marché à bons de commandes - remise en état des chemins 2018-2020 (délib 2018-512)

Le Conseil après Ouï l'analyse et l'avis de la CAO sur la 7 réponses reçues, , après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir l'offre de la société EUROVIA.

ECOLE – BCD – désherbage (délib 2018-513)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de procéder aux désherbages de la BCD dans les mêmes conditions que pour la médiathèque (remplaçant la bibliothèque) et accepte de désherber le contenu de cette liste telle que présentée (ci-jointe).

FINANCES

AUTORISATION DE MANDATEMENT ANTICIPE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP Assainissement 2018 (délib 2017-514)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget assainissement de l'exercice 2017 avant le vote du budget primitif 2018 du budget assainissement, soit 122 230€.

QUESTIONS DIVERSES

Boucle VTT organisée par Rochefort du Gard les 7 et 8 avril 2018 :

Monsieur le Maire demande au Conseil son autorisation afin de permettre la sortie VTT annuelle de Rochefort du Gard les 7 et 8 avril, le tracé passant sur le territoire communal de Domazan.

Boucle Cyclo-découverte (délib 2018-515)

Vu le projet de boucle cyclo-découverte de la Garrigue présenté par le PETR Uzège Pont du Gard, Considérant que le développement de la pratique du vélo constitue une demande forte de la population et représente un potentiel intéressant pour le développement du tourisme sur le territoire, Considérant que les boucles cyclo-découvertes sont des itinéraires cyclables balisés sur routes « partagées » entre vélos et autos, sélectionnées pour leur faible trafic, Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

D'approuver la boucle cyclo-découverte des Capitelles, sa réalisation et son entretien sur territoire de la commune de Domazan par la Communauté de Communes Pays d'Uzès,

D'accepter la pose de la signalétique nécessaire à l'aménagement du réseau sur la commune.

ER24

Monsieur le Maire fait part au Conseil des derniers éléments d'échanges avec Mme Chaix au sujet de l'ER24 qui permettra l'extension de l'école. Le Conseil maintient son dernier délibéré.

ER22

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'audience au Tribunal concernant le contentieux en cours en lien avec l'ER22 (dont le but est de faire un parking en centre village) aura lieu le 27 février prochain.

ER25

Monsieur le Maire informe le Conseil qui malgré un accord verbal de la dernière personne (n'ayant encore donné son accord écrit) des consorts auxquels reviennent les droits de succession de l'ER25 (permettant la fin des travaux du RD235), celle-ci sur avis de ses avocats vis-à-vis de la succession s'est rétractée.

TRAVAUX

- RD235 – 108 – chemin Grand Font : le revêtement final sera fait la deuxième semaine des vacances de février. L'ensemble des travaux en cours sont dans les temps.

- Ecole : les travaux prévus concernant les ADAP sont prévus pendant les vacances scolaires de février.
- L Senot un point sur les travaux de rénovation du hangar prévu pour accueillir les services techniques communaux : dalle coulée, mur et plafond finis, réseaux électriques et eau finis.
- L Senot rapporte au Conseil des échanges avec les habitants fréquentant le parc de jeux du foyer et les informe que l'élagage des arbres dans le parc est à prévoir.

FINANCES

I. Puybareau propose de dater les réunions budget en vue d'établir le budget primitif de la commune et de l'assainissement.

EMBAUCHES ESTIVALES

Le Conseil décide de maintenir les emplois d'été avec l'embauche d'un jeune sur juillet et un jeune sur juillet et août. Les candidatures seront validées par le responsable des services techniques et le Maire

ESCAPADES

G Reynaud informe le Conseil que l'organisation des Escapades est finalisée, elles auront lieu sur Domazan le dernier vendredi de juillet.

ECOLE

- A Capelli informe le Conseil que la commission scolaire a trouvé un accord pour les nouveaux horaires de la rentrée 2018-2019 intégrant le retour à la semaine de 4 jours. Cette décision passera au prochain Conseil de classe.
- A Capelli fait également un retour sur la prolongation de la navette menant les enfants au centre de loisirs d'Aramon et desservant les communes de Théziers et d'Estézargues. L'étude de la continuité de ce service est en cours.

PETIT PATRIMOINE

P Gonod informe le Conseil de ses recherches de devis pour la rénovation du lavoir communal. Au vu des montants des devis, elle propose de reporter ce projet. Le Conseil porte le même avis et propose de mettre en place une commission pour le petit patrimoine du village.

FESTIVITES

A Capelli fait un retour très positif de la part des habitants sur le repas des aînés et la nuit de la lecture.

ZTHA et AZA

JB Mangin informe le Conseil que la première réunion du **Comité de Pilotage** se tiendra le mercredi 7 février

Et qu'une réunion avec la DDTM aura lieu mardi 6 février concernant la création **de l'AZA d'irrigation.**

IMPASSE DU CHATEAU

JB Mangin informe le Conseil de la rencontre avec M et Mme Pétaillé **concernant la vente d'une maison situé impasse du Château. L'ouverture de l'impasse se fera au préalable**, les travaux auront lieu en 2018.

CHRONIQUES

G Fayad informe le Conseil que les Chroniques sortiront en mars prochain.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.
Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.*